

INDE

**Amnesty International
condamne l'intervention de la
police du Gujarat**

Index AI : ASA 20/046/00

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a envoyé par télécopie ce jour (jeudi 24 août 2000) une lettre au gouvernement de l'État du Gujarat pour lui faire part de sa préoccupation face à l'arrestation d'environ 600 personnes qui s'apprêtaient à assister à l'audition publique concernant le barrage de la Narmada, prévue aujourd'hui au Maharashtra.

L'Organisation pense que les personnes arrêtées à Baroda et ailleurs dans l'État du Gujarat au cours des dernières quarante-huit heures ont été interpellées uniquement parce qu'elles prévoyaient d'exercer leur droit à la liberté d'opinion et d'expression et leur droit à la liberté de réunion et

d'association pacifiques. Amnesty International demande par conséquent leur libération immédiate et inconditionnelle.

Dans sa lettre, l'organisation de défense des droits humains met l'accent sur les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui prévoient que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Ces droits sont repris en outre dans l'article 19 de la Constitution de l'Inde ●

Pour obtenir de plus amples informations, prenez contact avec le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au

44 (0) 207 413 5566 ou
consultez notre site web :
<http://www.amnesty.org>